



1905

1915

1917

1919

1921

1924

Comité Français des Clubs Service Internationaux

Le Comité Français des Clubs Service Internationaux (CFCSI) présente le concours :

« Lire et écrire pour être libre » / Edition 2025

Objet du concours :

Destiné à promouvoir l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences nécessaires à la vie sociale quotidienne, le concours « **Lire et écrire pour être libre** » encourage et valorise toute initiative qui favorise l'acquisition ou la ré-acquisition des savoirs de base par des personnes accompagnées dans le cadre d'associations et de structures de formation engagées dans la lutte contre l'illettrisme.

Les candidats doivent être présentés par un interclubs local ou un club apparenté aux Clubs Service Internationaux constitutifs du Comité. Dans le cadre de ce concours cet interclubs ou ce club aura à authentifier et à parrainer la démarche visée au paragraphe ci-dessus et à s'impliquer dans son heureux aboutissement.

Lauréats :

Le concours récompense, à travers l'interclubs ou le club parrain, des personnes ayant produit un texte qui témoigne de leur volonté de s'approprier les savoirs de base. Pour sa rédaction les concurrents sont invités, pour le concours 2025, à raconter une histoire sur un seul des thèmes suivants proposés par le CFCSI et choisis par le candidat.

Pour l'année 2025 sont proposés 2 concours différents dont les thèmes sont les suivants :

- Thème n°1 : Une activité typique d'une région (vendanges, pêche, moisson...) à laquelle le candidat a participé
- Thème n°2 : « Les liens qui nous construisent » Parlez de l'importance des relations humaines (famille, amis, rencontres...) et de leur rôle dans la reconstruction et l'espoir.

La forme et la nature des écrits à produire sont libres (poème, article de presse, carnet de voyage, récit de vie, conte, prose...). Le texte étant de deux pages dactylographiées au maximum (de l'ordre de 5000 signes, espaces compris)

Les textes soumis au concours d'écriture doivent être rédigés dans le cadre de formations, d'ateliers d'écriture ou de rencontres proposées par la structure d'accompagnement. En vue de la sélection finale, ladite structure devra s'assurer de la capacité des auteurs des textes d'en faire une lecture audible et compréhensible.

Au niveau national, parmi les écrits réceptionnés, ceux qui auront été sélectionnés par le jury constitué par le Comité, en raison de leur qualité d'écriture, de leur intérêt en tant que témoignage et de leur respect de ce Règlement, seront lus en la présence de ce jury par leurs auteurs à une date fixée à l'avance. Cette lecture pourra avoir lieu en visioconférence afin d'en faciliter la réalisation.

Ainsi les interclubs locaux n'auront pas à assurer le financement des déplacements des candidats sélectionnés jusqu'à Paris, ville où siège le jury national.

Déroulement du concours et Jury :

L'organisation du concours est assurée localement par des interclubs locaux ou par un club ou par un organisme reconnu dans la lutte contre l'illettrisme

Les interclubs ou clubs participent à sa promotion. Ils ont la responsabilité de procéder à la sélection locale. Les dossiers et les textes transmis au jury national, le sont par et sous la seule responsabilité des interclubs locaux ou des clubs conformément à l'objet du concours, selon les modalités définies par ce Règlement et dans le respect du calendrier ci-dessous.

Aux textes transmis au jury national doit être jointe une note fournie par la structure d'accompagnement expliquant le contexte de leur rédaction et la nature de son aide. Si plusieurs textes émanent d'une même structure, une seule note globale suffit.

Le jury national est constitué sous la seule responsabilité du CFCSI. Il est souverain dans ses décisions quant à l'attribution des prix du concours « Ecrire et lire pour être libre ».

Au titre de cette édition des 2 concours 2025, les 2 lauréats seront récompensés par une dotation financière de 300 euros, le jury national se réservant le droit de décerner 2 prix supplémentaires en fonction du nombre de candidats et de la qualité des œuvres produites

Calendrier :

1^{er} Avril 2025 : lancement du concours « **Lire et écrire pour être libre** » par les membres du CFCSI : diffusion du Règlement auprès des interclubs, des clubs et des organismes concernés par la culture.

1^{er} avril au 20 septembre 2025 : organisation du concours par les interclubs locaux ou par les clubs et les organismes locaux de lutte contre l'illettrisme ; production des textes par les candidats.

20 septembre 2025: date limite de réception des textes et des dossiers sélectionnés par les interclubs ou clubs locaux, à l'adresse suivante :

Par Email : cfsiconcourslireetecrire@gmail.com

Un accusé réception vous sera adressé

10 octobre 2025: réunion du jury national sous la responsabilité du CFCSI concernant les écrits et organisation de la partie orale en déterminant une date pour les candidats retenus en vue d'une lecture de leur texte devant le jury national en visioconférence. Le lendemain de la visioconférence le jury se réunira pour comptabiliser les notes de chaque candidat et proclamer le résultat

La remise du ou des prix se fera ultérieurement avant la fin de l'année en cours.

Les interclubs locaux et les clubs peuvent prendre toute initiative pour célébrer et récompenser leur lauréat.